

À LA RECHERCHE D'UNE ÉGLISE

Saint-Salvy de Belmontet, à Rabastens

Les Archives départementales du Tarn sont sollicitées pour une recherche sur Saint-Salvy de Belmontet, église rurale de la commune de Rabastens. N'ayant rien trouvé en mairie (les archives communales y sont conservées), la personne voudrait connaître l'année de sa construction et avoir des éléments sur le bâtiment actuel.

Vous ne le soupçonnez peut-être pas, mais l'archiviste ne sait pas tout. En l'occurrence, il ne connaît pas du tout cette église... mais il a de la ressource ! Première chose, toute bête : Internet ! Nous voyons au moins à quoi elle ressemble, avec son joli clocher-mur. Mais guère plus, si ce n'est qu'elle n'est pas protégée au titre des Monuments historiques (POP, la Plateforme Ouverte du Patrimoine, ne la connaît que par quelques objets inscrits).



Déjà, une illusion tombe, au premier coup d'œil : il ne s'agit pas d'une construction du XIX^e siècle (ou alors, elle le cache rudement bien !). D'ailleurs, les registres paroissiaux le confirment : les Archives du Tarn en répertorient depuis 1692. Et ça, c'est la galère ! Car si l'église était déjà là sous l'Ancien Régime, il y a donc des chances (ou plutôt des risques) qu'il s'agisse d'une construction médiévale, du XIII^e siècle ou même avant... Et à cette époque, les documents étant rarissimes, il est impossible de trouver la moindre date, ou même le moindre indice, si quelque médiéviste ne les a pas déjà dénichés.

Un détour par notre bibliothèque

Regardons d'abord notre bible, éditée en 1990 et mise à jour régulièrement sur notre site Internet, *Communes du Tarn*, à la page de Rabastens. D'abord, pour constater l'existence de l'église, sous deux vocables, en 1789 : « Saint-Salvi de Belmontet (ou de La Recoste) » et d'autre part, apparaît aussi « Notre-Dame de La Recoste ». Voilà qui ne va pas nous simplifier la tâche... D'autant que la *Revue du Tarn* de 1885 indique (p. 379) que les deux sont annexes de Saint-Jean-Baptiste de Gourguillac, paroisse de Salvagnac.

Communes du Tarn offre aussi une liste bibliographique qui pourrait nous aider. Alors... quel ouvrage pourrait nous emmener le plus loin dans le temps ? Oh mais oui, l'abbé Ernest Nègre ! Originaire de la commune et référence en étymologie, il a écrit en 1959 une *Toponymie du canton de Rabastens* sa thèse de doctorat. Regardons l'item de « Belmontet » : le vocable est attesté en 1259 ! Sa référence,

« DPCT », une fois décodée, oriente vers Edmond Cabié, *Droits et possessions du Comte de Toulouse dans l'Albigeois au milieu du XIII^e siècle*. Et, sans bouger de son bureau (merci Gallica), l'archiviste trouve son (petit) bonheur à la page 20 ; le texte est, certes, en latin, mais heureusement il n'est point besoin d'être latiniste pour reconnaître « Belmontet, qui est in parrochia Sti Salvii ». Et, si la paroisse existe, probablement l'église existe-elle également.

1259, la veille des cal. de sept. (31 août). — « Hugo Fabri, mercator, » tient du comte en fief franc : la moitié d'un pré et le cens qu'il a au territoire « de la Verihonia (?) » ainsi que sa part de la dime dud. territ., lequel est dans l'honneur de Rab. et joignant le ruisseau de Passer ; plus d'autres cens de 20 à 25 s. toul., et 6 à 7 setiers de froment et d'avoine dans led. château de Rab. ou ses appart. et sur diverses

Je P. Raimond « de Molnar, » chevalier, déclare tenir du comte : ce que j'ai dans Rab., à partir du milieu du Tarn ; « item caput mansum de Belmontet, qui est in parrochia Sti Salvii, in honore predicti castri, et homines et feminas ibi habitantes in dicto capite manso et clamores et justicias ; it. partem meam quam habeo in decima Sti Salvii et illam quam habeo in decima Sti Martini de Mortz, et illam quam habeo in decima de Gazencs ; it. homines et feminas quos et quas habeo a la Rossaria ; et generaliter terras, honores, census et dominia, aquas et nemora et quecumque alia, etc. » Il contribue à l'albergade de Rab., est librement chevalier du comte, et peut disposer de ses biens sans demander le conseil de personne. « Tamen bajulus contradixit eidem in clamoribus et justiciis. » Mêmes témoins et notaire. et signature de ce dernier (1).

Extrait de l'ouvrage d'Edmond Cabié (Gallica)

Bon, on peut considérer que l'ancienneté de Saint-Salvi de Belmontet est attestée. Et se faire à l'idée qu'on ne trouvera pas la date de sa construction. Mais on ne va pas s'arrêter là, quand même... On va essayer de trouver d'autres informations pour l'Ancien Régime !

* * * * *

Communes du Tarn nous indique encore deux dépouillements d'archives par Émile Marty, publiés par d'anciennes *Revue du Tarn*. Commençons par les relevés effectués dans les registres des notaires du XIV^e au XVI^e siècle (« Archives des notaires de Rabastens », tiré à part de la *Revue du Tarn*, 1908-1912, 221 p., AD81 Bib C 214), avec la recherche en plein texte sur Gallica. Peu d'actes apparaissent, et ils concernent – avec des risques de confusion parfois – les deux paroisses « de La Rescoste » :

- (p. 19) 1433, 13 fév. – Jean Cathala, en qualité de chapelain de la chapellenie Saint-Mathurin du couvent des Frères mineurs, baille à fief une terre et une vigne sises dans la paroisse Saint-Salvi de La Rescoste (M^e Rudelle) (AD81, 6 E 3/43) ;
- (p. 23) 1459, 28 juill. – Testament de Pierre Coste, habitant de la paroisse Notre-Dame de La Rescoste ; il laisse 3 écus d'or pour construire le clocher de l'église dud. lieu (M^e Delcros) (reg. non conservé aux AD81) ;

- (p. 86) 1574, 12 juin. – Jean de Lavedan, bourgeois d'Alby, « rantier des fruitz décimaux de l'évesque d'Alby, subarrante », pour une année, les « fruitz décimaux » de la paroisse de [...] La Rescoste, 270 l.t. (M^e Vinel) (AD81, 6 E 26/715 ou 736) ;
- (p. 114) 1596, 15 juin. – Arrentement des « fruitz décimaux revenant à l'évesque d'Alby » dans les paroisses de Saint-Martin de Mours et de Saint-Salvy de La Rescoste, pour une année, moyennant 260 l.t. (M^e Pagès) (AD81, 6 E 26/304).

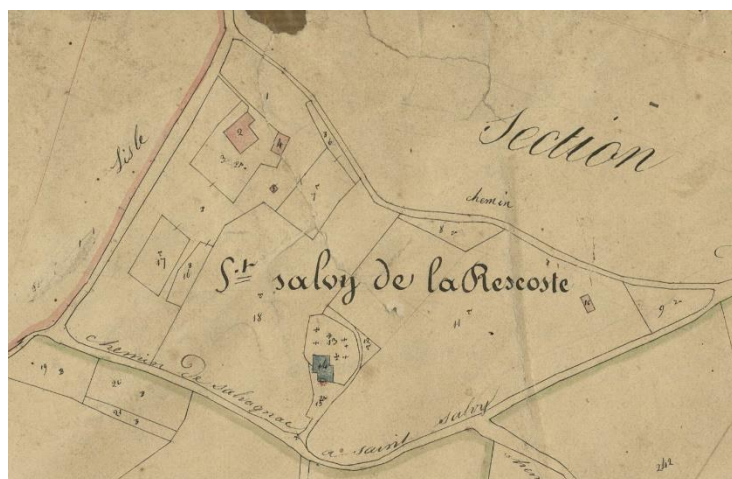
Par acquit de conscience, nous avons repéré leur cote dans le cas où ces registres sont déposés aux Archives départementales. Mais malheureusement, inutile d'y aller les voir, leur contenu étant assez éloigné du sujet. Peut-être existe-t-il des baux de réparation dans des registres postérieurs, mais la recherche serait colossale.

Le même auteur a aussi dépouillé les « Délibérations des conseils politiques de Rabastens » (Albi, 1905, VI-208 p., extrait de la *Revue du Tarn*, 1903-1905). Mais pas davantage de succès ici, on ne trouve guère mention que de Notre-Dame du Bourg.

Aucun autre ouvrage susceptible de traiter de l'église de Belmontet n'apparaît dans notre bibliothèque, et *L'Écho du Pays rabastinois*, dont nous n'avons pas manqué de consulter l'index bien qu'il ait probablement été vu par notre correspondante, ne lui consacre aucun article ; non plus que la revue *Albia Christiana* ou la *Revue du Tarn*. De même, elle ne figure pas dans les travaux effectués par Robert Jalby (Société d'histoire de Réalmont) autour des églises du Tarn, dont une partie est déposée aux Archives du Tarn.

Oh ! *L'Histoire générale de Languedoc*, nous n'y avons pas pensé ! Mais non, pas de Saint-Salvy de Belmontet ou de La Rescoste dans la table. Et l'évêque d'Albi ne semble pas y être venu lors de son « inspection » des églises du diocèse vers 1700 (publiée par Olivier Cabayé et Guillaume Gras, *L'Albigois du XVII^e siècle : les visites pastorales de Charles Le Goux de La Berchère* », Archives & Patrimoine, en 2009).

Et notre moteur de recherche ?



Bien sûr, que nous ne l'avons pas oublié, et en faisant la recherche avec toutes les entrées et toutes les orthographes possibles ! Belmontet / Belmontel ; La Recoste ; La Rescoste ; La Rescote... Autre écueil : la série conséquente de registres paroissiaux, parmi lesquels il est difficile de repérer les rares autres références.

Détail du plan cadastral de Rabastens, section J 1, 1836 (AD81, 3 P 220/24)

Pour l'Ancien Régime, le nom de « Belmontet » figure dans une liasse concernant le couvent des Augustines de Lisle-sur-Tarn (AD81, H 89, Clergé régulier), mais a peut-être été identifié à tort comme la commune de Tarn-et-Garonne portant ce même nom. Le document cite « *Jean d'Ouvrier, prieur de Belmontet* », en 1692.

Nous espérons beaucoup de la série G (Clergé séculier, affaires ecclésiastiques), ne serait-ce que dans les inventaires de titres du chapitre cathédral d'Albi, mais que nenni (cette église ne dépendait peut-être pas de lui).

Tiens, nous avons deux mentions dans les archives de la période révolutionnaire, concernant les cultes, par commune ! À noter que cette fois, il est écrit « *Belmontel* » et « *Belmontels* »... Mais bon, cela ne nous emmène pas très loin :

L 589, p. 44 : Attestation par l'ex-archidiacre Gorsse que le curé de Saint-Salvi-de-Belmontels n'avait rien à fournir pour l'entretien des églises dudit Saint-Salvi, de Gourgouillac et de Notre-Dame-de-La-Recoste (27 janvier 1791).

L 582, p. 1-2 : Procès-verbal des opérations de la commission municipale relatives à la nouvelle circonscription des paroisses de la commune ; la population de la paroisse de Rabastens est de 2 700 âmes, plus 940 pour sa succursale de Notre-Dame-du-Château (total 3 640) ; on en compte [...] à Saint-Salvi-de-Belmontel 160 [...] (24 mai 1791).

Pour la partie moderne, voici que sort la sous-série 3 O, aux chapitres de la voirie vicinale et des chemins d'intérêt commun ! Mais là également, le C.G.C. 5 et le C.I.C. 15 conduisent à Belmontet en Tarn-et-Garonne... Pas très grave car, à moins de trouver dans une de ces trois liasses un plan figurant l'église, cela ne nous intéresserait pas beaucoup.

En revanche, l'archiviste s'attendait à voir apparaître la sous-série 2 O, les affaires communales de la Préfecture, concernant Rabastens. Bizarre, bizarre... (mais oui, nous avons dit bizarre...). Effectivement, quand on regarde l'instrument de recherche (pas encore revu pour cette partie de l'alphabet), on trouve à peu près toutes les églises de Rabastens (et elles sont nombreuses) sauf... celle qu'on cherche ! Qu'à cela ne tienne, nous allons directement sortir la boîte concernant les églises et presbytères, 2 O 220/3. Bonne idée, ça... Car, sur la chemise enserrant les petites liasses de chaque église figure la liste, dont « Saint-Salvy » (ben oui, elle a dû être oubliée en recopiant, l'archiviste n'est pas infallible... Et c'est d'ailleurs pour cela que cet instrument de recherche est en cours de révision).

Donc, la petite liasse concernant Saint-Salvy (sans autre précision, même dans les documents, mais par chance, il n'y a pas d'autre Saint-Salvy à Rabastens) traite de grosses réparations en 1910 : Jalibert, architecte à Gaillac, budgétise « *la démolition et la reconstruction* » de murs de l'église, qui « *sont d'une urgence absolue* » pour la conservation de cet édifice. Son rapport indique :

« *Par suite de la vétusté de fondations insuffisantes, le mur extérieur du préau qui précède l'église a perdu son aplomb et menace ruine (la ruine est imminente, le faux aplomb étant de 0m35 sur une hauteur de 4m). Le mur du préau a produit un mouvement dans le mur de la nef, et il s'est produit près de l'angle extérieur de la nef une fissure qui a détaché la partie inférieure du mur de face sur une hauteur de 1m40. La nef étant couverte par un plafond au plâtre, on peut sans danger reprendre ce mur sous œuvre.*

Commune de Rabastens (Tarn),

Eglise de St Saly.

Devis et Série des prix

Démolition des murs en ruine ;
 Travaux neufs pour reconstruction ;
 Démolition des anciennes maçonneries, nettoyage des
 matériaux utilisables, transport et répartition des
 débris à une distance moyenne de 100 m, y compris sujétion et dégrèvement.

Démolition :

Angles.	2.00 x 1.50 x 0.50 =	1.50
Murs de pignon	4.00 x 4.00 x 0.50 =	8.00
Murs de la nef.	2.00 x 6.00 x 0.70 =	8.40
	Total.	17.90

Etayages estimés. 30.00

Déblais avec sujétion au dessous des murs
 démolis pour fonder sur le sol solide, y compris
 transport et répartition à une distance
 moyenne de 50 m.

Angles.	2.00 x 1.20 x 0.70 =	1.68
	Total.	17.90



Voir d'autre part...

La réparation est urgente et indispensable pour la conservation de l'édifice. Grâce aux travaux prévus et à la réfection partielle de la toiture, l'église ne présentera plus de danger et durera de longues années. »

En vertu d'une délibération du 13 février 1910, le maire de Rabastens, Étienne de Toulza, passe un traité pour les réparations avec Paul Cassan, entrepreneur de travaux publics de la commune, pour la somme de 996,56 francs.

Devis des réparations à effectuer, par l'architecte Jalibert, 1910 (AD81, 2 O 220/3)

<p>Rapport 17.90 60.06</p> <p>Murs de pignon 4.00 x 1.50 x 0.50 = 3.00</p> <p>Murs de la nef 2.00 x 6.00 x 0.70 = 8.40</p> <p>Total 11.40</p> <p>Béton de sable et gravier du tam et chaux hydraulique.</p> <p>Travaux de déblais 6.00 à 12.00 le m.c. 92.70</p> <p>Maçonnerie de mortier dont un quart gravier des démolitions.</p> <p>Cubets des démolitions 17.32 à 13.00 le m.c. 238.10</p> <p>Enduits avec sable du tam et chaux hydraulique.</p> <p>Pignon 0.50 x 1.50 x 2.50 = 1.88</p> <p>Nef 0.50 x 4.00 = 2.00</p> <p>Chapelles 0.50 x 3.00 = 1.50</p> <p>Maçonnerie 35.00</p> <p>Total 135.00</p> <p>Plafonds en plâtre, 3 couches multiples, y compris l'établissement et transport de l'ancien plafond.</p> <p>Nef 0.50 x 3.50 x 3 = 5.25</p> <p>Chapelles 4.00 x 3.00 = 12.00</p> <p>Total 17.25</p> <p>Total à Reporter 687.95</p>	<p>Rapport 33.00 687.95</p> <p>Enduits en plâtre et enduitement de l'ancien enduit.</p> <p>Nef 18.00 x 4.00 = 72.00</p> <p>Chapelles 9.00 x 3.00 = 27.00</p> <p>Total 99.00</p> <p>Maçonnerie de plâtre 25.00 à 10 le m.c. 250.00</p> <p>Rassurément s'en fait de la toiture comprenant la fourniture d'un tiers du battis, du tiers des tuiles et d'un cinquième des chevrons, le nettoyage la mise en place, la fourniture neuve de la moitié des tuiles factices et le garnissage au mortier.</p> <p>Nef 18.00 x 7.00 = 126.00</p> <p>Chapelles 5.00 x 5.00 x 1.50 = 37.50</p> <p>Total 172.50</p> <p>Depenses Totales 996.56</p> <p>Rapport de l'architecte</p> <p>Par suite de la vétusté de fondations insuffisantes, le mur extérieur du pignon qui précède l'église a perdu son aplomb et menace ruine. La ruine est imminente et pour éviter l'écroulement de 8.55 m de hauteur de 0.50 m de mur de pignon a produit un mur de 1.50 m de hauteur et il est possible par l'angle extérieur de la nef une frise qui a débordé la partie inférieure du mur de force sur une hauteur de 1.40 m. La nef aboutie ouverte par un plafond en plâtre sans danger représente comme un toit en cuivre.</p> <p>La réparation est urgente et indispensable pour la conservation de l'édifice. Grâce aux travaux prévus et à la réfection partielle de la toiture, l'église ne présentera plus de danger et durera de longues années.</p> <p>Etienne de Toulza, Maire de Rabastens le 13 février 1910</p>
--	---

Une dernière opération : recherche en plein texte dans les instruments de recherche de la série J, certains n'étant pas en ligne. Mais toujours rien, cette église est insaisissable !

* * * * *

Et l'archiviste est frustré, très frustré... Car, croyez-le ou non, l'archiviste déteste ne pas trouver. Il ne vous dira pas le temps qu'il a consacré à courir après cette église (tout ça pour ça !). Car ce qu'il a trouvé, c'est certes mieux que rien, mais ce n'est pas transcendant.

Malheureusement, c'est tout ce qu'il peut faire. Avec du temps, le chercheur pourrait « éplucher » les registres de notaires – comme nous l'avons dit – mais aussi des fonds privés (livres terriers, papiers de familles locales, etc.) pour, peut-être, dénicher des informations intéressantes.

Alors, si parmi nos lecteurs se trouvent des Rabastinois (mais pas seulement...) qui s'intéressent à notre Patrimoine, c'est à vous de jouer ! Il vous en saura gré...

